

FORMATIONS : Objet et champ d'application

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## PRÉAMBULE

Toute commande de Formation implique de la part du client l'acceptation pleine et entière de l'intégralité des Conditions Générales de Vente (C.G.V.) de Trafic d'Influence (ci-après « Le prestataire »). Si l'une quelconque des clauses des présentes aux C.G.V. se révélait illégale pour quelque motif que ce soit, seule cette clause serait réputée non écrite, la convention étant maintenue intégralement pour tous ses autres effets.

La société Trafic d'Influence se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client.

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par le prestataire, et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielle, formations en intra-entreprise.

- 1. FORMATION DU CONTRAT** Le prestataire propose au client un bon de commande et un devis valable UN mois. Ce bon de commande comporte la description de la FORMATION, son prix hors taxes ainsi que toute autre spécification convenue entre les parties. Les taxes en vigueur applicables aux fournitures et prestations du prestataire sont répercutées à la date de facturation.
- 2. COMMANDE :** Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la Trafic d'Influence, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. La commande est ferme et définitive lorsque le client renvoie (par tous moyens) le bulletin d'inscription ou le bon de commande signé.
- 3. Documents contractuels :** Pour chaque formation intra-entreprise acceptée, une convention de formation professionnelle continue (ARTICLE L6353 - code du travail) est établie selon les textes en vigueur est adressée au client en deux exemplaires dont un est à renvoyer impérativement à la société Trafic d'Influence avant le début de la formation, signé et revêtu du cachet de l'établissement ou de l'entreprise.
- 4. Prix :** Tous nos prix sont indiqués HT. Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de la Société est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation. Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de l'inscription. Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.

- 1. Forfaits :** Nos tarifs sont forfaitaires. La documentation remise pendant la formation est incluse dans le prix. La société Trafic d'Influence ne saurait facturer tout élément documentaire issu des programmes et journées réalisées.
- 2. PRIX : PRESTATIONS NON INCLUSES sauf mention contraire** Nos prix ne comprennent pas les frais de restauration, l'hébergement, les frais de location de salle, les frais des déplacements des stagiaires. Les dépenses de l'intervenant sont également facturées en sus. En ce qui concerne les frais de mission de l'intervenant Trafic d'Influence, ils seront facturés sur la base suivante : **Frais de transport** (train 2ème classe au réel, sur justificatifs). **Autres frais :** En cas de déplacement avec hébergement (au minimum une nuit d'hôtel): **un forfait de .....par jour sera facturé.** Il sera présenté au client au moment du devis et négocié en amont de toute contractualisation. Il correspond à la prise en charge des frais d'hôtel, petit-déjeuner, repas du soir, petits déplacements (hors train ou avion). Aucun justificatif ne peut, par conséquent, être fourni.

## 5. Conditions de règlement

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription\*, ou à réception de la facture, comptant, sans escompte, par chèque à l'ordre de la société Trafic d'Influence sauf autres dispositions particulières. \* Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent " après service fait ". La facture est adressée à l'issue de la formation ou du premier module de la formation. Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation. Sur demande elle peut être fournie après chaque module. Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la Société donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce et conditions de règlement. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. L'acquittement de ces pénalités ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation Professionnelle.

- 6.** En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à la Société au premier jour de la formation, la Société se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.
- 7. Exécution de la FORMATION**  
Le prestataire se réserve le droit de reporter la formation dans le cas où les conditions requises pour la qualité de la formation ne seraient pas réunies - indépendamment de sa volonté. L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler une formation si des circonstances indépendantes de sa volonté. Les report ou annulation ne confèrent aucun droit à indemnités pour le client. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et

K2M SARL Unipersonnelle au capital de 5 000 Euros - RC MARSEILLE 2010B02647 – SIRET 52383485100066

N°TVA intracommunautaire : FR96523834851

N° de déclaration d'activité de prestataire de formation : 93 13 1469313

Siège social : 24 Avenue du Prado – Centre Atlas – 13006 MARSEILLE - Tél : 09.67.15.36.12 – Mail : formation@trafic-influence.com



coordonnées des remplaçants.

Report de la formation par le client

Si l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois, cette somme sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur la formation future.

8. **Annulation** : Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit et transmise par tout moyen permettant un suivi. Une annulation signifiée moins de quinze jours calendaires (pour les formations intra extérieures à PACA) et moins de 5 jours calendaire (PACA) avant le début de la formation entraînera une facturation de 35% du coût total de la formation. Pour toute Formation annulées moins de 5 jours calendaires une facturation de 50 % sera exigée. Si l'annulation intervient le jour même la facturation sera de 100%. Le dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

#### **Obligations du stagiaire**

Dans le cadre des formations intra-entreprise proposées par Trafic d'Influence le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Néanmoins il se doit de respecter les principes inscrits au règlement intérieur de la société Trafic d'Influence, entrés en vigueur au 01/06/2017. Ce dernier est remis à chaque stagiaire. Exclusion : la société Trafic d'Influence se réserve le droit d'exclure de toute formation tout participant qui gênerait le bon fonctionnement et ou ne respecterait pas les principes fixés au règlement intérieur.

9. **Article 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
LA société Trafic d'Influence est seul propriétaire de l'ensemble des contenus pédagogiques quel qu'en soit les supports (papier, numérique, électronique). Le client ne peut donc utiliser ces contenus afin de former lui-même son personnel ou par un autre organisme de formation ou en faire une tout autre utilisation commerciale ou non d'après les articles L. 122-4 et L. 335-2. Dans certains cas et avec mention expresse une autorisation d'utilisation sera donnée par l'intervenant sur les supports créés en intra.
10. **Informatique et Libertés**  
Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à la société Trafic d'Influence sont confidentielles. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.
11. **CONFIDENTIALITÉ** Le client et Trafic d'Influence s'engagent à conserver la confidentialité sur toutes les informations auxquelles ils pourraient avoir accès.
12. **COMMUNICATION** Le client autorise Trafic d'Influence à utiliser sa marque et son logo en tant que référence.
13. **CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** : Trafic d'Influence est enregistrée sous le numéro ° 93.13.14693.13  
**Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.**

#### RECOURS AMIABLE OU JUDICIAIRE

En cas de litige survenant entre Trafic d'Influence et le client à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort des tribunaux de Marseille. L'élection de domicile est faite Trafic d'Influence à son siège social au : 24 Avenue du Prado – Centre Atlas – 13006 MARSEILLE

K2M SARL Unipersonnelle au capital de 5 000 Euros - RC MARSEILLE 2010B02647 – SIRET 52383485100066

N°TVA intracommunautaire : FR96523834851

N° de déclaration d'activité de prestataire de formation : 93 13 1469313

Siège social : 24 Avenue du Prado – Centre Atlas – 13006 MARSEILLE - Tél : 09.67.15.36.12 – Mail : formation@trafic-influence.com

